



**PRÉFÈTE
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Nouvelle – Aquitaine**

Limoges, le 5 octobre 2022

*Service Environnement Industriel
Département Énergie Sol Sous-Sol
Division Mines et Après-Mine Uranium*

La directrice régionale

A

Madame la Préfète de la Haute-Vienne
Préfecture de la Haute-Vienne
DL-BPEUP
1 rue de la Préfecture – BP87031
87 031 Limoges Cedex 1

Nos réf : DMAMU2022-0088DEP

Objet : Visite d'inspection du site minier de Piégut

Site :	Site minier de Piégut à Cromac (87)
Date de l'inspection :	le 23 août 2022

Situation administrative :	Travaux Miniers Souterrains (TMS) Sous police des mines : AP1 du 08/01/2004 Exploitant : ORANO Mining (ex-SMJ) Propriétaire du site : ORANO Mining et Privés
----------------------------	---

Référentiels utilisés :	- Arrêté préfectoral du 1 ^{er} donné acte du 8 janvier 2004 - Rapport d'inspection du 16 février 2010 - Rapport DREAL de contrôle radiologique d'eau de surface du 23 novembre 2015
-------------------------	--

Concernant les rejets en eau du site, à l'arrêt des travaux, après ennoyage des infrastructures minières, une émergence est apparue à proximité du thalweg en aval du site (figure 1). Elle a été drainée jusqu'au Thalweg du Bauget (mare PGT 5, figure 2). Son débit demeure intermittent et est soumis aux cycles saisonniers. Un trop plein est installé à proximité de la mare PGT 5 qui se déverse dans un ruisseau rejoignant la Benaize au sud du site .

Lors de la campagne des contrôles inopinés du 6 mai 2015 réalisés par la DREAL (rapport du 23 novembre 2015), les eaux de surface de la mare du Bauget (PGT 5) ont été analysées. Les mesures ont révélé une concentration en Uranium 238 soluble de 87 µg/l et une activité en Radium 226 soluble de 0,04 Bq/l. La DREAL a ainsi constaté une stabilité des valeurs observées en 2002 lors du dépôt de la DADT. Ces eaux étant faiblement marquées radiologiquement, aucun traitement n'est en place à ce jour.

Demande 1: il est demandé à l'exploitant de vérifier l'absence de captage AEP sous influence de l'ancienne exploitation minière.

Le site est bordé par deux ruisselets à écoulement intermittent qui se rejoignent au sud du site avant d'atteindre la Benaize (code Sandre 04C0000002000857200 selon la BD Topage 2019) qui est un affluent de l'Anglin lui-même affluent de la Gartempe. La figure suivante illustre le réseau hydrographique local.



Figure 2 : Réseau hydrographique au voisinage du site minier de Piégut (en violet la localisation du site minier) et points de surveillance actuels (dosimètres) et passés (eaux de surface).

II – Analyse des bilans annuels transmis à l’inspection

Les résultats des contrôles pour l’année 2020 et 2021 indiquent que la dose efficace ajoutée au milieu naturel (DEAA) dépasse le 1 mSv réglementaire (article R. 1333-11 du Code de la santé publique). On peut noter une DEAA de 1.70 mSv pour les adultes et de 2.97 mSv pour les enfants en 2020 et de 1,97 mSv pour les adultes et de 3,20 mSv pour les enfants en 2021.

L’exploitant nous indique que cette augmentation s’explique par une nette augmentation de l’exposition interne par ingestion par rapport à l’année précédente, et notamment par la part liée à l’eau de consommation. Il est précisé que cette augmentation est due aux résultats d’analyse en polonium 210 mesurés au village du Reculais, dans l’eau de consommation (eau du robinet provenant du réseau AEP) et dans une moindre mesure, dans les légumes feuilles et les fruits. Le marquage de l’eau de consommation a évolué de 0,014 Bq/l en 2019 à 1.42 Bq/l en 2020, cette valeur 2020 a été réutilisée en 2021 car l’exploitant n’a pas jugé utile de refaire un prélèvement.

Du fait du dépassement de la DEAA en 2020, le service d’inspection estime qu’il n’est pas pertinent de reprendre les résultats des mesures de 2020 pour le calcul de la DEAA 2021 sans procéder a minima à une analyse de contrôle.

Demande 2 : il est demandé à l’exploitant de procéder à une nouvelle analyse de l’eau au point de mesure identifié en 2020 et également de réaliser une deuxième mesure en un autre point de prélèvement. Les deux points de prélèvement devront appartenir au même réseau de distribution. Ces prélèvements doivent être mis en œuvre sans attendre et les résultats communiqués au service de l’inspection. L’exploitant communiquera en conséquence la révision du calcul de la DEAA.

III – Suites de l’inspection du 16 février 2010

En 2010, l’inspection a constaté l’état et le suivi du site. La zone des TMS est clôturée et présentait lors de l’inspection des dégradations ne permettant plus d’interdire l’accès à la zone de travaux miniers. Par courrier du 08 juin 2010, l’exploitant a répondu avoir restauré le périmètre de sécurité et affiché des panneaux conformes à la circulaire du 22 juillet 2009.

L’activité radiologique du sol à proximité de la clôture est d’environ 0,2 à 0,25 µSv/h, soit entre 200 et 250 c/s.

III – Visite du 23 août 2022

Les enjeux du site sont les suivants :

- intégrité du périmètre de sécurité,
- stabilité des terrains en surface,
- surveillance du vecteur air et de la DEAA au voisinage du site.

Le site présente une enceinte contenant les anciens travaux miniers (figure 1) sécurisés par une clôture. Le site est entouré de zones de pâturages actuellement exploitées par un éleveur de bovins. Cet usage reste inchangé depuis la dernière inspection réalisée en 2010. Les parcelles appartenant à ORANO Mining en dehors de la zone clôturée à l’est sont en friche, aucun usage n’a été détecté sur ces parcelles.

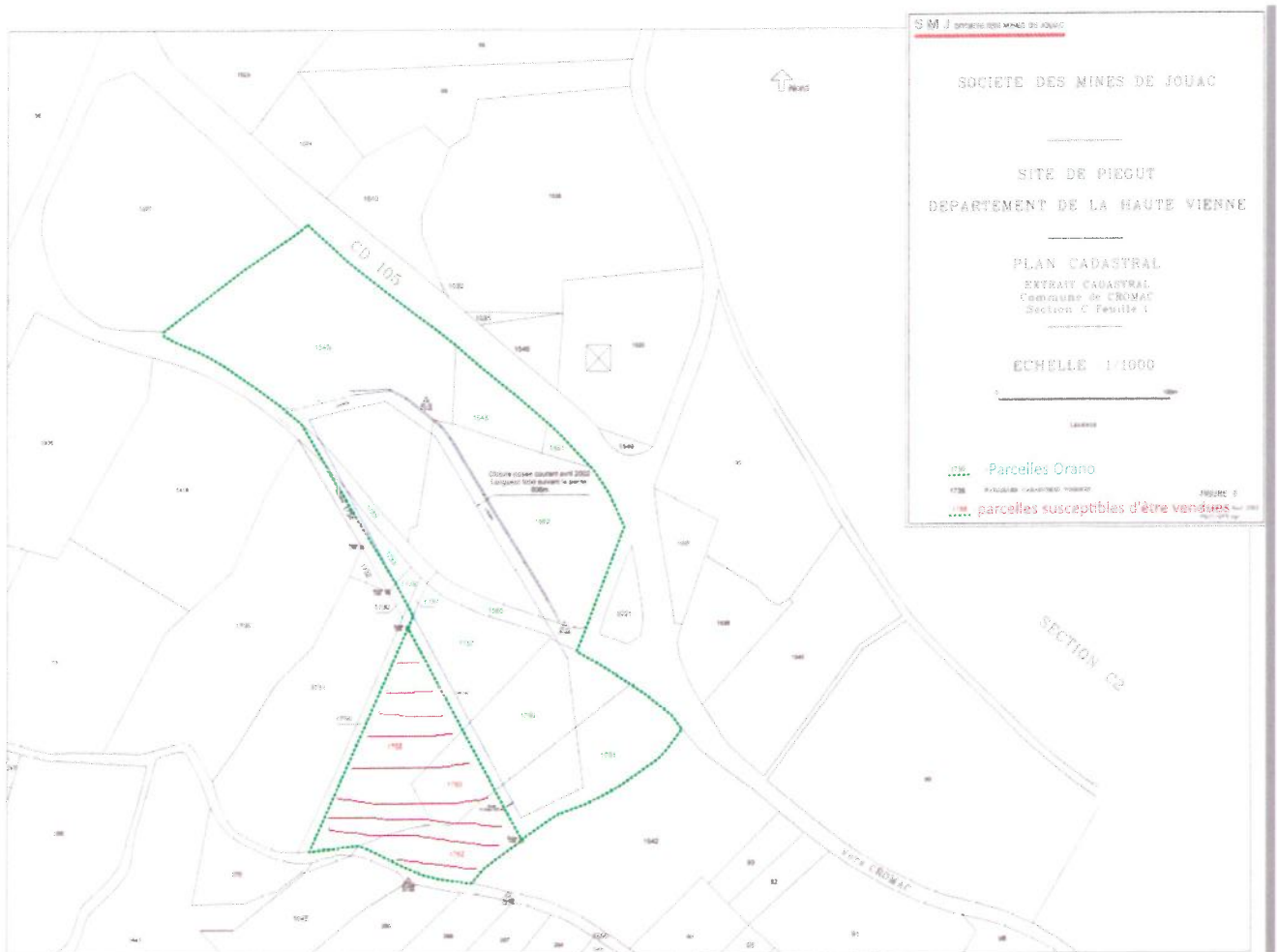


Figure 3 : Parcellaire du site (issu de la DADT)

Au cours de cette visite, l'exploitant a confirmé que les parcelles en rouge (en dehors de la clôture) présentées sur la figure 3 qui étaient susceptibles d'être vendues au moment du dépôt de la DADT ont depuis fait l'objet d'une vente à un propriétaire privé.

ORANO reste l'unique propriétaire des terrains se trouvant à l'intérieur de la clôture.

- **Étude documentaire**

Comme demandé par l'inspectrice, l'exploitant a fourni les derniers documents attestant de la surveillance et de l'entretien du site. Le dernier entretien a eu lieu en juin 2022. L'exploitant a également fourni la fiche anomalie établie le 29 janvier 2020, elle concernait une dégradation au niveau de la clôture. L'inspectrice a pu constater, comme présenté ci-après dans les constats visuels que la réparation a été faite.

La localisation des TMS et de la descenderie ainsi que la zone où se situaient les bassins de décantation a pu être repérée grâce aux documents de la DADT.

L'exploitant a remis à l'inspection par courriel du 26 août 2022 les documents de la DADT qui comportaient divers plans des travaux, et notamment un plan compteur du site actualisé sur fond cadastral à l'échelle 1/1000^{ème}. Comme déjà fait remarquer pour d'autres sites, les échelles avec des pas de 800 c/s (anciennement utilisées dans les dépôts initiaux des DADT)

ne sont pas représentatives des terrains susceptibles d'avoir été remaniés, ce qui est le cas ici. Ainsi la DREAL recommande des pas de 300 c/s pour une meilleure lisibilité.

Demande 3 : l'exploitant devra fournir un plan compteur actualisé en format A0 avec les échelles adaptées d'ici le 31/12/2022.

Dans l'attente de cette cartographie plus précise, la cohérence avec les mesures réalisées le jour de l'inspection a été tout de même examinée au paragraphe « *contrôles radiométriques* ».

Concernant le dépôt du dossier de récolement, l'exploitant a indiqué que ce site n'est pas compris dans leur plan de charge et que ce dossier ne fera pas partie des dossiers qui seront élaborés dans les années à venir.

Enfin, l'article III-1 en annexe de l'arrêté préfectoral de 1^{er} donné acte du 8 janvier 2004 demandait la transmission d'une analyse de risque d'instabilité en surface (étude des aléas) réalisée par un organisme spécialisé justifiant le traitement pérenne et satisfaisant du puits de recherche.

L'inspection n'ayant pas retrouvé cette étude dans les fonds de dossiers relatifs à cet ancien site minier, il a été demandé à l'exploitant de préparer en amont de l'inspection ces justificatifs. L'exploitant a pu fournir l'étude référencée SMJ/043 de Jacques Fine (centre de Géosciences, Mines Paris Tech), intitulée « *Analyse des risques d'instabilité des terrains* », du 10 mai 2004 et transmise par courrier du 25 mai 2004 à l'inspection des mines et de l'environnement. **Cette étude, démontre l'absence de mouvements pouvant mettre en péril les personnes en dehors de l'enceinte clôturée.**

- **Contrôles radiométriques**

Site minier de Piegut, concession de Mailhac sur Benaize (87)

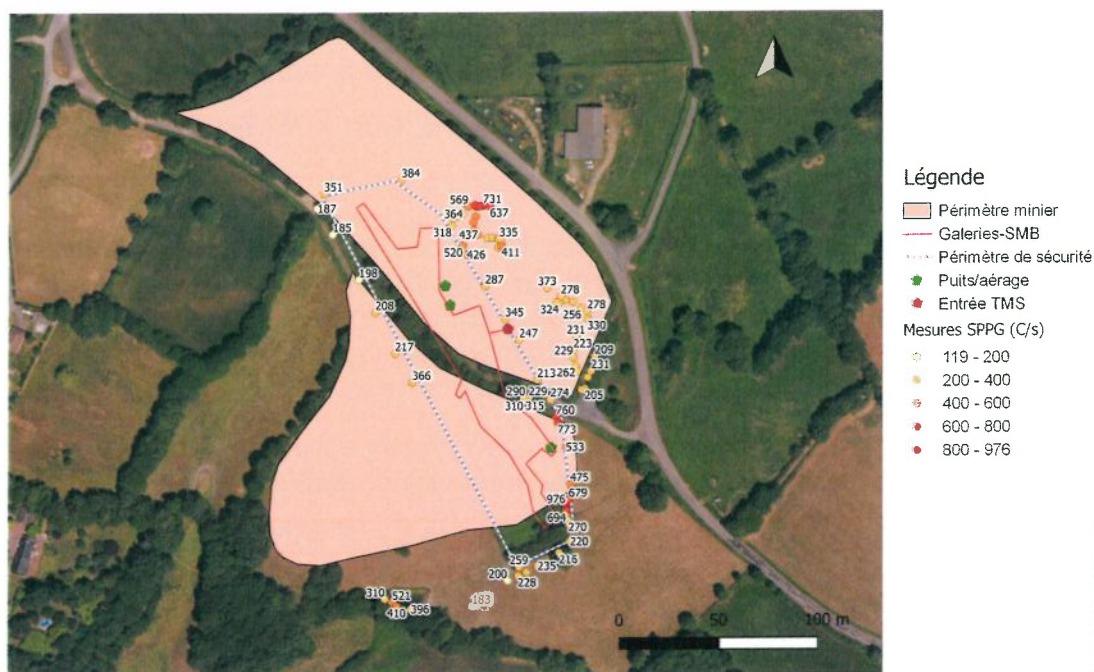


Figure 4 : Plan du site et localisation des mesures radiométriques réalisées par la DREAL (à titre indicatif car effectuées hors contexte normé)

La figure 4, par le positionnement des mesures radiamétriques, montre les points examinés le jour de l'inspection.

Ces contrôles radiamétriques aléatoires, réalisés dans un contexte non normé, ont montré des valeurs comprises entre 150 et 976 chocs/s (figure 1) pour un bruit de fond local estimé à 150 c/s par l'IRSN.

Sur les zones examinées, l'inspectrice n'a pas constaté de valeurs présentant un risque au regard des usages actuels et les valeurs mesurées sont du même ordre de grandeur que celles fournies par l'exploitant sur son plan compteur.

Les zones au nord-est du site correspondant à l'ancienne station de traitement des eaux minières et des bassins de décantation des boues d'exhaure, n'ont pu être examinées. En effet, la zone est entièrement recouverte de végétation et ne permet pas de circuler librement (figure 4).

Le plan compteur fourni par l'exploitant montre sur cette zone des valeurs comprises entre 300 et 1300 c/s.

- **Constats visuels**

La figure 1, par le positionnement des mesures radiamétriques, montre les zones parcourues le jour de l'inspection.

De manière globale, l'inspectrice a constaté le bon entretien du site autour des clôtures. Cet entretien est réalisé par la Société Barget qui intervient sur tous leurs sites du Nord Haute-Vienne.

État de la clôture et entretien

Un débroussaillage de la clôture est pratiqué en dehors et à l'intérieur, le long de la clôture. Comme énoncé plus haut, lors du contrôle documentaire, le dernier débroussaillage a eu lieu en juin 2022.



Figure 5: État des clôtures et de l'entretien

L'inspectrice a pu contrôler l'ensemble du périmètre de protection, et n'a pas constaté de dégradations au niveau de la clôture (figure 5). Un second passage de tracteur avec broyeur est prévu entre septembre et novembre.

Vecteur eau

L'inspectrice est allée contrôler le point PTG5 (mare du talweg du Bauget) et le ruisseau à l'est du site : aucun rejet n'a été constaté, ce ruisseau était à sec. De plus, la mare a un niveau d'eau inférieur au trop plein, l'inspectrice confirme l'absence de rejets dans les eaux de surface le jour de l'inspection.



Figure 6: Point de prélèvement PGT 5 (Talweg du Bauget), avec le système de trop plein (en haut) et le ruisselet récepteur (en bas)

Stabilité des terrains

L'inspectrice n'a pas relevé de mouvements de terrains autour de la clôture, à proximité de l'entrée des travaux miniers souterrains (TMS), ni sur l'ensemble des zones sondées (comme défini sur la figure 4 via les mesures radiométriques).

En revanche, la zone à l'intérieur du périmètre de sécurité n'a pu être vérifiée car envahie par la végétation.



Figure 7: Végétation au sein de l'enceinte clôturée

IV – Conclusions

L'inspection du site a permis de constater un état conforme à son usage. Ces éléments restent inchangés par rapport à l'inspection ayant eu lieu en 2010.

Les travaux de réaménagement du site minier de Piégut ont été finalisés depuis plusieurs années et la Société ORANO Mining est tenue de déposer son mémoire de fin de travaux.

Les demandes de l'inspection sont synthétisées dans le courrier de suite accompagnant ce rapport.

COPIES : Orano Mining, Mairie de Cromac

